

IST Manage 5TQSOC B
Cours de formation historique et géographique
Mme Daubie

Nom :
Prénom :

Bonjour à tous,

Voici ce que je vous demande de faire ces 28, 29 et 30 octobre pendant les cours à distance.
En espérant vous voir nombreux et en forme au plus vite !
Travaillez bien pendant ces trois jours pour profiter ensuite de vos vacances pour vous reposer !

Je reste bien évidemment disponible par mail (noemie_daubie@live.be), via itslearning ou le groupe facebook de la classe.

Mme Daubie

Pour le cours de formation historique et géographique, je vous demande de réaliser l'exercice de synthèse des pages 13-14-15 du nouveau chapitre consacré aux acquis sociaux et politiques.

Pour ceux qui étaient absents lors de la distribution du cours, voici les pages nécessaires.

Quelques conseils :

- Réalise ton tableau sur une feuille à part en mode paysage (via pc ou à la main)
- Un même documents peut parler de plusieurs thèmes
- Un thème peut être abordé par plusieurs documents
- Tu ne peux pas choisir une thème par document tu dois les regrouper et classer les informations, c'est le but de la synthèse.

1. 5 Les conditions de vie durant la révolution industrielle

Tâche à réaliser : réalisation d'un tableau de synthèse sur les conditions de vie des ouvriers durant la révolution industrielle.

- Voici une série de documents sur les conditions de vie des ouvriers de l'époque.
1. Lis ou observe les documents et pour chacun d'eux fait ressortir (en soulignant dans les textes ou en commentant les photos) les informations que tu peux en retirer.
 2. Classe les informations recueillies en différents thèmes/domaines (ex : salaire, durée de travail, enfants...).
 3. Réalise un tableau de synthèse sous la forme suivante :

<u>Thèmes/domaines</u>	<u>Documents concernés</u>	<u>Informations recueillies</u>
<u>Ex : le salaire</u>	<u>N°</u>	<u>Sous forme de tirets</u>

Documents :



Doc. 1. : *Le travail des enfants dans les mines Photographie de la fin du XIX^{ème} s.*

Doc. 2 : *La misère ouvrière en Angleterre.*

« Entourés de quatre côtés par de hautes usines, dans quatre cents maisons vivent près de mille humains. Les maisons sont vieilles, sales et petites, les rues coupées d'ornières, ni drainées, ni pavées. Des masses de détritrus et d'ordures gisent parmi les flaques d'eau croupissante de tous les côtés. L'air est empoisonné par leurs odeurs et obscurci par la fumée d'une douzaine de cheminées d'usines. La race qui vit dans

Doc. 3 : « *Un jour sans travail est un jour sans pain* ».

« Ce sont eux qui se lèvent à six heures du matin tous les jours, tous les jours depuis leur plus tendre enfance, pour venir s'enfermer dans ces immenses hangars où tout est noir et rouge [...] Et ils continueront demain, l'année prochaine, toujours, jusqu'à l'extrême vieillesse, sans quinze jours, sans huit jours de repos. Jamais, jamais ils ne sauront la calme et reposante douceur des lacs bleus et des plages normandes ; pour eux n'existeront jamais les forêts feuillues et profondes [...] Pourquoi ? Parce qu'un jour sans travail est pour eux un jour sans pain ; parce qu'ils ont beaucoup d'enfants et que leurs pères étaient pauvres eux aussi. »

J. Huret, Enquête sur les ouvriers du Creusot (France), 1907.

Doc. 5 : *Durée du travail en 1886*

« Selon les établissements, 12 heures, 15 heures et jusqu'à 25 heures consécutives lorsque les commandes sont pressantes. *Ordinaire des carriers, 12 heures de travail plein ; Des Houilleurs, 10 heures de travail plein ;*

Travail des femmes : 11 heures pleines, sans compter repas, à la taille du verre.

Travail des enfants : 11 heures pleines, sans compter repas, à la fonte du verre.

Durée du travail : de six heures du matin à sept heures du soir. »

Réponse au questionnaire de la Commission du Travail, 1886, région de Liège-Verviers

Doc. 6 : *Règlement d'une filature de L'Essonne (France), 1828*

[...]

Art. 8 - Tout ouvrier en retard de dix minutes sera mis à une amende de vingt-cinq centimes ; s'il manque complètement, il paiera une amende de la valeur du temps d'absence.

Art. 9 - Une fois entré, un ouvrier ne peut sortir sans une permission écrite, sous peine d'une amende de la valeur de sa journée.

[...]

Art. 16 - Toute ouvrière qui laverait ses mains ou des effets quelconques avec le savon de la fabrique paiera trois francs d'amende ; si elle vole du savon, elle sera renvoyée et sa paie confisquée.

[...]

Art. 22 - Il est interdit de sortir de l'atelier, sous quelque prétexte que ce soit, pendant les heures de travail ; d'aller plus de trois fois par jour aux toilettes et de s'y trouver plusieurs en même temps, sous peine de vingt-cinq centimes d'amende.

(Dans Louis Bergedon, L'industrialisation de la France au XIX^{ème} s., éd. Hatier.)

Doc. 7 :

Les grandes usines sont généralement néfastes pour la santé de ceux qui y travaillent, même là où il n'y a pas de maladies particulières, en raison de l'étroite promiscuité qui leur est imposée, des effets débilissants de l'air chaud ou impur, du manque de ces exercices physiques, exigés par la nature, qui sont indispensables dans l'enfance et l'adolescence pour vivifier l'organisme et mettre notre espèce humaine en mesure d'occuper les emplois et d'exécuter les tâches de l'homme mûr.

**Extrait d'un rapport d'un comité d'enquête de
Manchester, 1796**

Doc. 8 : *Le Peuple*, 13 décembre 1885 cité par VERNIERS (L.), *Lectures historiques*, t. 3, Bruxelles, 1936, p. 185.

« ...Quand les uns ont tout et les autres rien ; quand ceux qui travaillent vivent dans le besoin et ceux qui ont de nombreux loisirs sans travailler, la société n'est pas parfaite. Nous voulons la transformation de l'ordre social actuel, nous sommes socialistes. Nous voulons de grandes réformes politiques pour établir l'égalité entre tous les citoyens ; nous réclamons le suffrage universel (le droit de vote est reconnu à tous les citoyens). »

Doc. 4 : *L'impossible instruction des enfants-ouvriers en Belgique.*

« Dans les verreries, les enfants travaillent tantôt le jour, de 6 heures du matin à 5 heures du soir, tantôt la nuit, de 6 heures du soir à 5 heures du matin. Comment les gamins, qui ont passé la nuit entière à travailler, pourraient-ils être bien disposés dans la journée pour apprendre à lire et à écrire, ou à se perfectionner ? Résultats : 70 % des ouvriers verriers ne savent ni lire ni écrire. »

Déclaration d'un publiciste, 1910.

Doc. 9 : Quartier ouvrier à Anvers, deuxième moitié du XIX^{ème} siècle
(JADOULLE (J.-L.), *Construire l'Histoire*, tome 3, Namur, 2009, p. 135.)

